



Pas de reprise

sans nous !

Après une année 2020 difficile, l'économie suisse et horlogère affiche cette année un taux de croissance supérieur à la moyenne. Elle devrait bientôt retrouver son niveau d'avant la crise. Les perspectives pour 2022 sont également excellentes.

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) prévoit une croissance du PIB de 3,6 % en 2021, ce qui est supérieur à la moyenne. Le PIB dépassera les niveaux d'avant la crise au second semestre. Le chômage partiel et le chômage diminueront en parallèle. L'inflation passe du négatif au positif (prévision pour les mois de négociation de 2021: +1%). Et les perspectives pour 2022 sont également bonnes.

Pas de reprise sans nous !

Unia vient donc d'obtenir une augmentation d'environ 50 francs par mois pour tout-e-s les salarié-e-s des entreprises signataires de la Convention Collective de Travail (CCT). Vous la recevrez à partir du 1er janvier prochain.

Quelle augmentation allez-vous recevoir ? Votre entreprise à le choix entre deux types d'augmentation :

- **49 francs par mois à tout le personnel. C'est la méthode la plus juste socialement, car les plus petits salaires souffrent plus que les gros de l'augmentation des prix.**
- **0,9% du salaire s'il se situe entre 4 330 et 6 496 francs. Mais au minimum 39 francs par mois pour un salaire en-dessous et au maximum 58 francs par mois pour un salaire au-dessus.**

Après une année extrêmement difficile pour les travailleuses et travailleurs, l'économie suisse et l'horlogerie en général se trouve dans une dynamique de forte reprise. Les employé-e-s doivent aussi profiter de la reprise économique puisqu'ils y participent activement. Que ce soit dans les métiers dits « essentiels », que ce soit dans la construction ou dans l'industrie horlogère avec, au début de la pandémie, des pertes de salaire puis une mise sous pression pour assumer le redémarrage, nous avons plein de raisons pour nous mobiliser !

Unia souhaite ne pas en rester là et va encore négocier des hausses des salaires minimaux. Ils n'ont plus bougé depuis trois ans ! Trop de jeunes, de femmes ou de temporaires gagnent encore des salaires insuffisants et vivent dans une situation de précarité professionnelle inacceptable.

Des augmentations salariales pour toutes et tous sont indispensables. L'accord trouvé avec la Convention Patronale, qui prévoit la pleine compensation du renchérissement, reste malheureusement insuffisant. Le calcul ne prend pas en compte l'augmentation réelle du coût de la vie (assurances, loyers etc.) ce qui fait que la perte réelle n'est pas pleinement compensée. La création d'emploi pour assumer le surcroît de travail est nécessaire. Des bonnes conditions de travail sont une exigence minimale.

Plus de respect pour les travailleurs-euses, une réduction du stress avec une planification responsable et cohérente, une réduction du temps de travail plutôt que des réductions de postes, un réel traitement des cas de surcharge chronique, de stress, de conflits ou de problèmes plus généraux d'organisation du travail ou d'autres risques psychosociaux sont une série des revendications que les collègues de l'horlogerie sont en droit d'attendre de la part des entreprises.

Pour compenser la perte de salaire de plusieurs centaines de travailleurs-euses temporaires pendant la pandémie !

Non à la flexi-précarité imposée dans certaines entreprises, notre santé n'a pas de prix !

Depuis des années, le patronat exige à chaque nouvelle échéance conventionnelle une augmentation de la flexibilité du temps de travail. Accélération des cadences de travail en parallèle, il favorise ainsi stress et risques majeurs pour la santé des travailleurs-euses. Les travailleurs-euses disent STOP à ces conditions de travail d'un autre temps ! Ils-elles exigent une diminution de l'horaire de travail avec la réintégration dans toutes les CCT d'un système de dérogation à l'horaire contraignant pour les patrons et des rythmes acceptables !

NON à la hausse de l'âge de la retraite des femmes (ni des hommes !)

NON à une réforme sur le dos des femmes et de tous les bas salaires !

Le projet AVS 21, adopté par le Conseil national en juin prévoit l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans sous prétexte « d'égalité ». Mais AVS21 va pousser les femmes et les catégories de travailleuses les plus pauvres à travailler plus longtemps pour toucher de trop maigres rentes ! Cette réforme se fait sur le dos des femmes et ceci n'est qu'une première bataille pour une retraite générale à 66 voire 67 ans. Et ceci modifiera immanquablement les pré-retraites ! De plus, alors que la réalisation de l'égalité salariale est loin d'être acquise et aujourd'hui encore, **les inégalités touchent les femmes de toutes les générations**. Non seulement les métiers féminins ont des salaires plus bas que les métiers masculins mais les femmes sont très souvent obligées de travailler à temps partiel pour tout concilier. Les femmes touchent, en moyenne, des **rentes inférieures de 37% à celles des hommes**.

C'est pour toutes ces raisons que nous appelons :

Samedi 30 octobre 2021

MANIFESTATION SYNDICALE

Départ de la place Lise Girardin

Genève, 13h00 Arrivée sur la Plaine de Plainpalais

Contact :

Alejo PATIÑO, Secrétaire syndical horlogerie

Tél direct : +41 (0)22 949 12 76 - alexis.patino@unia.ch

Unia Genève, Chemin Surinam 5, 1203 Genève